

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 078-257800375-20210322-DEL_2021_03_11-BF

Bersier
Levrault

The logo for DOMPE, featuring the word "DOMPE" in a bold, white, sans-serif font. The letters are set against a blue background that includes a stylized white horizontal bar and a vertical bar on the right side, resembling a simplified building or industrial structure.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2020



TABLE DES MATIERES

LE SIDOMPE	4
Les compétences	4
Statuts.....	4
Trésorier	4
Le territoire.....	5
Le Sidompe et ses collectivités territoriales.....	6
Caractéristiques du territoire	6
Répartition des compétences exercées	6
Elus locaux.....	7
Agents territoriaux	7
Les déchets pris en charge par le Sidompe	8
CHIFFRES CLEFS ET PRINCIPAUX MARCHÉS	9
L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE.....	10
Tonnages de déchets traités	11
Les tarifs d'incinération au 1 ^{er} avril 2020	11
La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)	11
Valoriser les déchets résiduels	12
Produire du chauffage urbain.....	12
Générer de l'électricité.....	13
Valoriser les matériaux issus de l'incinération.....	14
Tonnages des REFIOM et MACHEFERS.....	14
Valoriser les mâchefers	14
Eliminer les REFIOM	14
Contrôler les rejets atmosphériques.....	15
LE CENTRE DE TRI	16
La capacité du centre tri.....	17
Les tonnages entrants au centre de tri	17
Les tarifs au 1 ^{er} avril 2020.....	17
Les caractérisations	17
LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION.....	20
L'insertion professionnelle	20
Les visites pédagogiques	20
LES SOUTIENS FINANCIERS.....	21
La vente des matériaux recyclables	21

Les soutiens CITEO.....	22
Les soutiens du papier.....	22
Les soutiens des emballages recyclables.....	22
Les soutiens du mobilier.....	25
Caractéristiques du contrat 2019 - 2023.....	25
LES ELEMENTS FINANCIERS.....	27
Le compte administratif 2020.....	27
CONCLUSIONS.....	28
Les performances de recyclage.....	28
Performances soutenues par CITEO.....	28
Performances réelles du SIDOMPE.....	28
Les bénéfices environnementaux du recyclage.....	29
LEXIQUE.....	30

LE SIDOMPE

Les compétences

Depuis 1961, le SIDOMPE traite et valorise les déchets ménagers de ses collectivités. Sa gestion exigeante l'amène à évoluer constamment pour améliorer ses capacités de traitement et ses performances environnementales.

Statuts

De par ses statuts, le SIDOMPE a pour objet la création et l'exploitation d'**installations de traitement de déchets ménagers** et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux, des collectivités adhérentes.

Ce traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion, ou non.

Depuis 2015, le SIDOMPE a décidé, par délibération, de modifier ses statuts afin d'organiser et de prendre en charge financièrement, le **transport aller/retour en autocar** des groupes de personnes (adultes et/ou enfants) pour des visites pédagogiques. Ces visites sont effectuées ou organisées par les mairies, les établissements scolaires, de ses collectivités sur son site de Thiverval-Grignon (ZA du Pont Cailloux – 4 Route des Nourrices)

Trésorier

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le **Trésorier Principal de Montfort l'Amaury** depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Trésorerie Principale de Montfort l'Amaury
1 rue des Combattants
78490 MONTFORT-L'AMAURY

2020

Lancement du marché d'optimisation du centre de tri pour l'extension des consignes de tri

2018

Le centre de Valorisation des déchets devient une Unité de Valorisation Energétique.

2015

Prise en charge financière du transport pour les adhérents afin de favoriser les visites pédagogiques du centre de tri.

2014

Création de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage » et travaux d'extension des locaux administratifs.

2008

Ouverture du centre de tri.

2004

Le SIDOMPE devient un syndicat mixte regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

31 décembre 2004. Transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004.

1984

L'usine devient un Centre de Valorisation.

1974

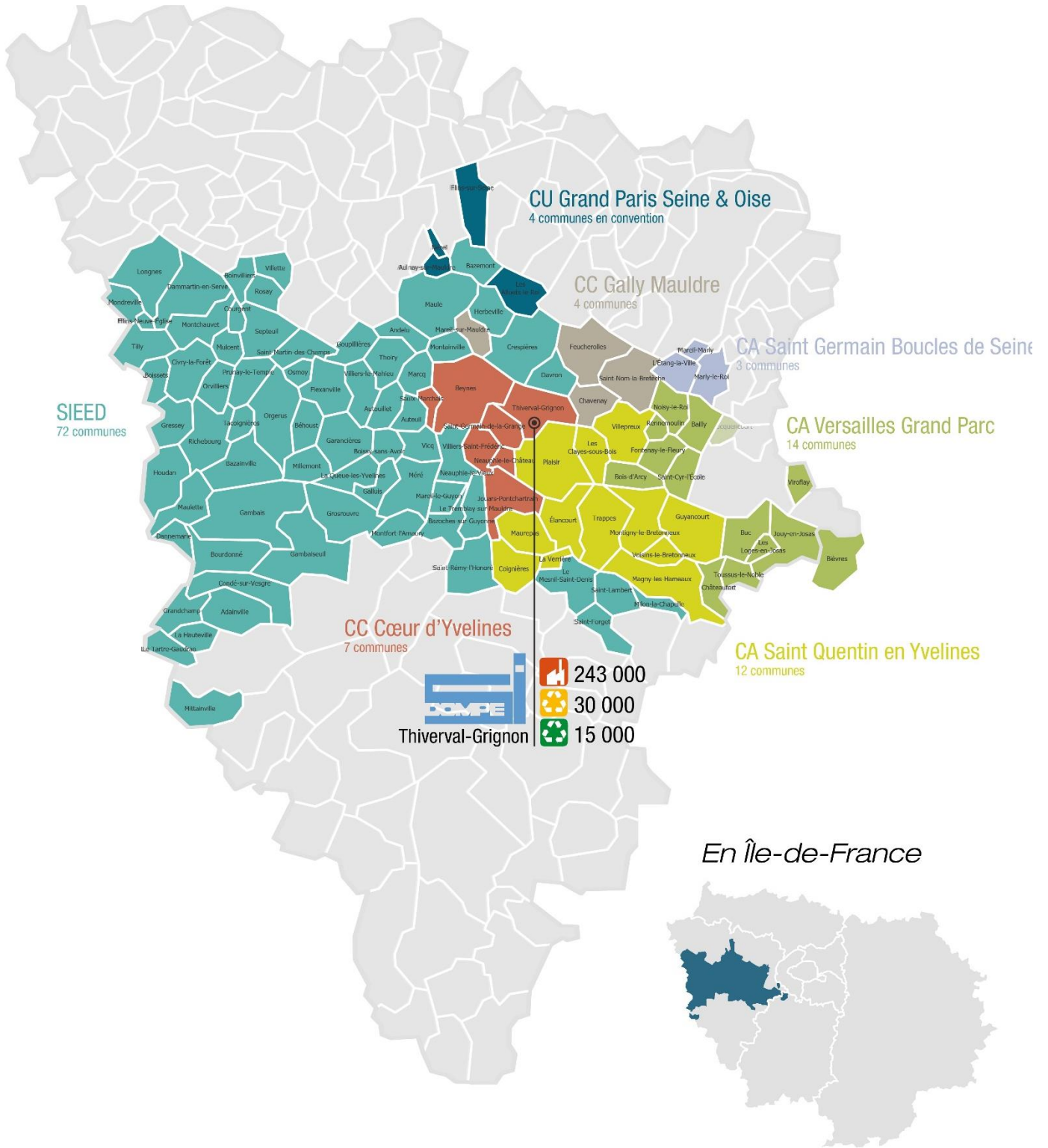
Ouverture de l'usine d'incinération.

1961

8 communes des Yvelines se regroupent pour créer et exploiter une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Arrêté préfectoral du 4 mars 1961 - Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux.

Le territoire



Capacités autorisées

- Incinération
- Centre de tri
- Verre



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF
 Sources : L'Institut Paris Region, ORDIF



Le Sidompe et ses collectivités territoriales

Le Sidompe traite les déchets ménagers et assimilés de 116 communes, regroupant 469 317 habitants (estimation INSEE population municipale au 1^{er} janvier 2020).

Parmi les 7 collectivités du territoire, 6 sont adhérentes pour 112 communes et 1 collectivité (Communauté Urbaine GRAND PARIS SEINE ET OISE) a signé une convention de traitement des déchets pour 4 de ses communes.

La dernière composition du territoire du Sidompe a été actée par l'arrêté préfectoral n°78-2020-06-24-004 du 24 juin 2020.

Le territoire du Sidompe est très hétérogène. La moitié de la superficie est constituée de communes rurales, mais plus des trois quarts de la population réside en zone semi-urbaine et urbaine.

Caractéristiques du territoire

	Nombre de communes	% d'habitat collectif au 01/01/2020	Nombre de communes du Sidompe	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE INSEE au 01.01.2020	Part de population / Sidompe
COLLECTIVITES ADHERENTES					
SAINT QUENTIN EN YVELINES CA	12	62 %	12	229 353	48,9 %
CA VERSAILLES GRAND PARC	18	63 %*	14	101 200	21,6 %
<i>*Hors Rocquencourt</i>					
SIEED	72	14 %	72	74 193	15,8 %
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	19	64 %	3	24 077	5,1 %
CC CŒUR D'YVELINES	31	23 %	7	23 395	5 %
CC GALLY MAULDRE	11	9 %	4	11 306	2,4 %
COLLECTIVITES ADHERENTES		51%	112	463 524	98,8 %
COLLECTIVITES SOUS CONVENTION					
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	73		4	5 793	1,2 %
TOTAL					
SIDOMPE			116	469 317	100 %

Répartition des compétences exercées

Mode d'organisation	Ordures ménagères		Verre		Papiers graphiques		Emballages ménagers		Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des services techniques
	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV					
COLLECTE													
TRAITEMENT													

Opérations assurées par le Sidompe Opérations assurées par l'EPCI de collecte

La Vie du Syndicat

Elus locaux

En raison de la pandémie de Covid-19 et du report du second tour des élections municipales, le comité syndical du Sidompe a été renouvelé le 22/09/2020 lors des élections de l'assemblée délibérante.

Le Comité

Le Sidompe est administré par un comité syndical composé d'élus locaux représentant les collectivités adhérentes, dans la même représentation que les communes (112).

Le comité est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Son rôle :

- voter les budgets,
- fixer les modalités de gestion du Sidompe,
- définir la politique du Syndicat et décider des investissements à réaliser,
- délibérer sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités,
- élire parmi ses membres les quinze membres de son Bureau, ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Bureau

Le Président

Guy PELISSIER – SIEED

Les 4 Vice-Présidents

1^{ère} Vice-Présidente : Joséphine KOLLMANNSBERGER – SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

2^{ème} Vice-Président : Philippe PAIN – CA VERSAILLES GRAND PARC

3^{ème} Vice-Présidente : Laurence BACLE – CC CŒUR D'YVELINES

4^{ème} Vice-Président : Daniel FEREDIE – SIEED

Les 10 Assesseurs

Nadine GOHARD - CC CŒUR D'YVELINES

Bruno BOUSSARD - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Eva ROUSSEL - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Jean-Luc JANNIN - SIEED

Annie JOSEPH - SIEED

Marc TOURELLE - CA VERSAILLES GRAND PARC

Aurélie PIACENZA - SIEED

Alain SANSON - CA VERSAILLES GRAND PARC

Denise PLANCHON - SIEED

Françoise BEAULIEU - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Agents territoriaux

Le SIDOMPE est composé de 3 agents :

- 1 Attachée principale détachée sur l'emploi de Directrice Générale des Services
- 1 Rédactrice principale de 1^{ère} classe
- 1 Technicienne principale de 2^{ème} classe

Réunions publiques

Les réunions du Comité Syndical sont précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical.

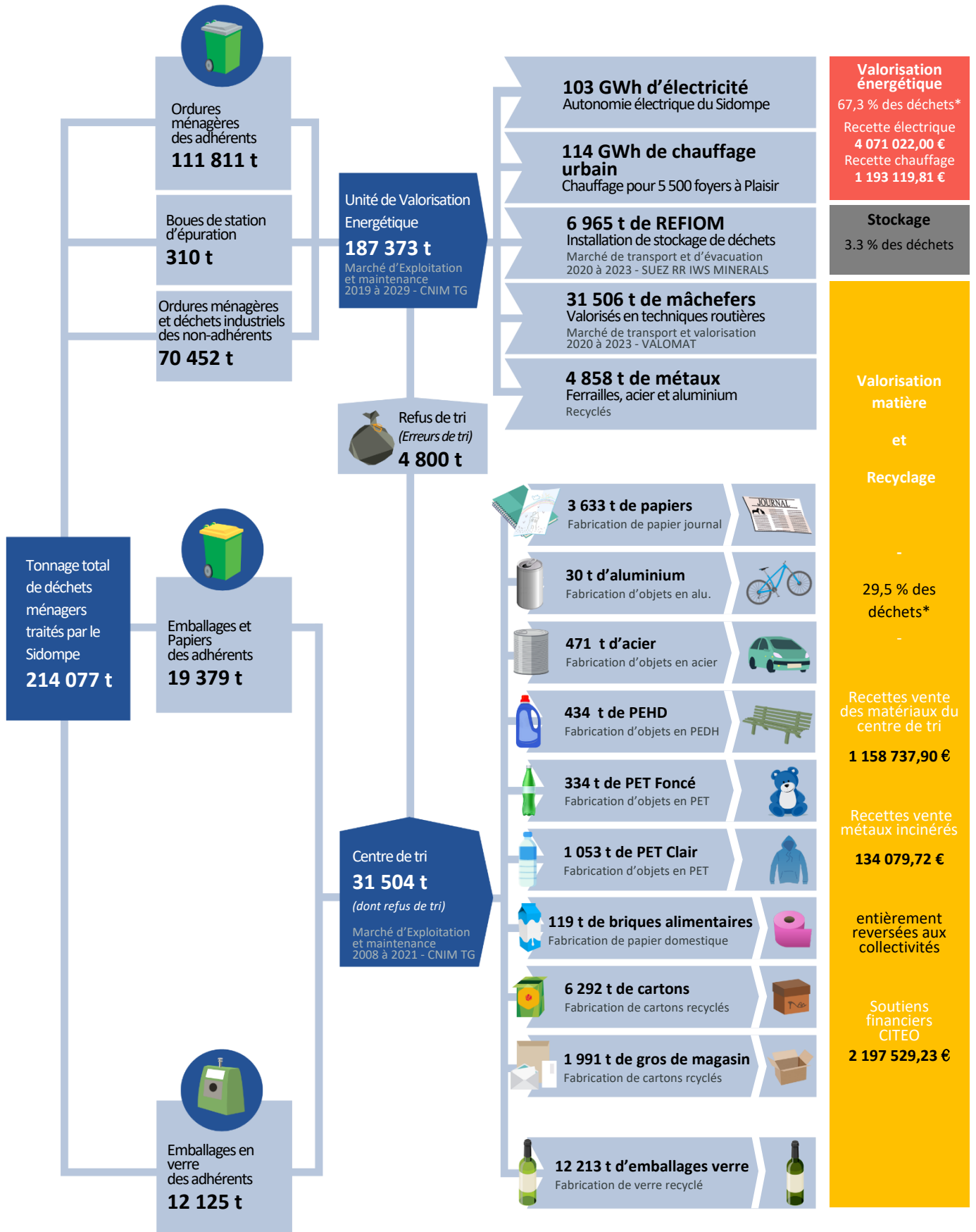
Les comptes rendus des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux Présidents des collectivités adhérentes ainsi qu'aux délégués titulaires et suppléants.

<p>03 FEVRIER 2020 reporté au 24 FEVRIER 2020</p> <p>APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019</p> <p>INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT - DECISIONS DU PRESIDENT</p> <p>MANUTENTION, TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES REFIOM : ATTRIBUTION DU MARCHÉ</p> <p>ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS</p> <p>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - BILAN DE L'ANNEE 2019 - LES FINANCES - LES INVESTISSEMENTS - ETAT DE LA DETTE - EVOLUTION DES EFFECTIFS</p> <p>QUESTIONS DIVERSES ...</p>	<p>02 MARS 2020 reporté au 09 MARS 2020</p> <p>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2020</p> <p>INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT - CITEO-EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2018 - CITEO-PAPIERS: PRESENTATION 2018 (TONNAGES 2017) - ECO-MOBILIER</p> <p>MARCHES PUBLICS - TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES MACHEFERS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ - CENTRE DE TRI DE THIVERVAL GRIGNON : CONTRAT D'EXPLOITATION : AVENANT N°4</p> <p>FINANCES - COMPTE DE GESTION 2019 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019 - BUDGET PRIMITIF 2020 - TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES - TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI</p> <p>QUESTIONS DIVERSES ...</p>	<p>22 SEPTEMBRE 2020</p> <p>INSTALLATION DES DELEGUES FORMANT LE COMITE SYNDICAL</p> <p>INSTALLATION DU BUREAU SYNDICAL - ELECTION DU PRESIDENT - ELECTION DES QUATRE VICE-PRESIDENTS - ELECTION DES DIX ASSESSEURS - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU</p> <p>DELEGATIONS AU PRESIDENT</p> <p>REGIME INDEMNITAIRE DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS</p> <p>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT (CAO) : ELECTION DES MEMBRES</p> <p>COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.) : DESIGNATION DU DELEGUE REPRESENTANT LES ELUS</p> <p>AMORCE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIDOMPE</p> <p>COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIDOMPE</p> <p>COMMISSION CONSULTATIVE DE SUIVI D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD) : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIDOMPE</p> <p>ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR</p> <p>QUESTIONS DIVERSES ...</p>
---	--	---

Les déchets pris en charge par le Sidompe

Installation de traitement	Type de déchet	Capacité Max.	Maitrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Unité de Valorisation Energétique	Déchets ménagers	243 000 tonnes	Sidompe	CNIM TG	- Production d'électricité - Production de chaleur pour réseau urbain - Recyclage des métaux issus des mâchefers
Centre de tri de collecte sélective	Multi-matériaux	30 000 tonnes	Sidompe	CNIM TG	- Recyclage matières
	Emballages en verre	15 000 tonnes	Sidompe	CNIM TG	- Recyclage verre

CHIFFRES CLEFS ET PRINCIPAUX MARCHÉS



L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

* Les métaux incinérés et les mâchefers font l'objet d'une valorisation matière après leur incinération. Pour éviter un double compte dans les calculs des pourcentages, ils ont été soustraits de la valorisation énergétique et ajoutés dans la valorisation matière.

L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE



08 janvier 2020

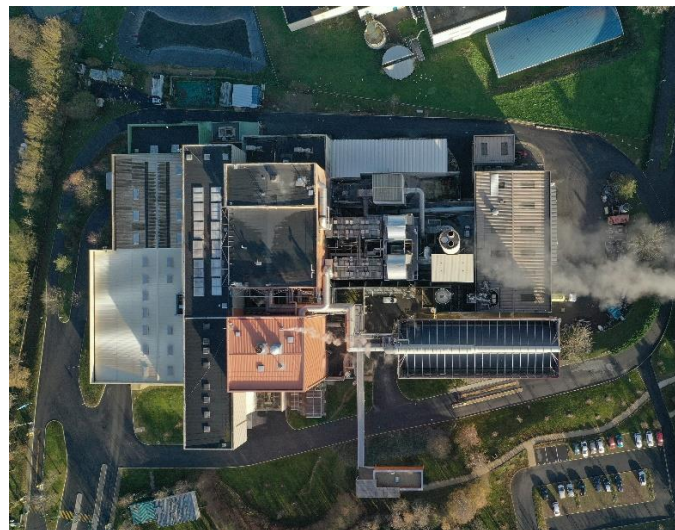
1^{ère} visite du nouveau hall d'exposition pédagogique dédié à l'Unité de Valorisation Energétique.

Le parcours pédagogique complet mène à présent les visiteurs au cœur de l'usine et dans le centre de tri.



L'UVE en bref

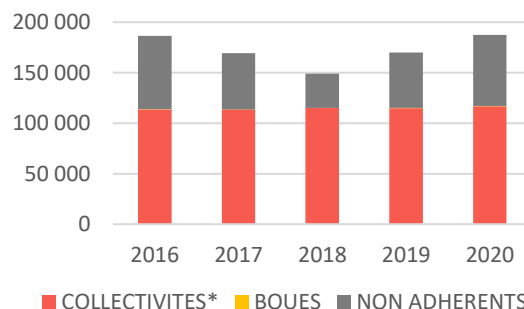
- ▶ 187 000 tonnes d'ordures ménagères
- ▶ 98,5 % de rendement énergétique (RE)
- ▶ 94,6 % de performance énergétique (Pe)
- ▶ 5 500 équivalents logements chauffés par l'installation
- ▶ 103 000 MWh/an de Production électrique
- ▶ 4 Millions € /an de recette électrique
- ▶ Rejets de polluants très en-deçà des seuils réglementaires
- ▶ Baisse substantielle de la TGAP de 12 à 3€/t
- ▶ Traitement des fumées par voie sèche
- ▶ Réduction des oxydes d'azote
- ▶ Panache de vapeur d'eau réduit
- ▶ 96,3 % des déchets valorisés



Tonnages de déchets traités

Le tonnage 2020 d'ordures ménagères incinérées est en hausse de 10%, notamment grâce aux apports des non-adhérents (entreprises), en hausse de 29 % par rapport à l'année dernière. Les tonnages issus des collectivités restent assez stables.

	COLLECTIVITES*	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2016	113 425	401	72 748	186 574
2017	113 522	76	55 825	169 423
2018**	115 189	0	33 809	148 998
2019**	114 972	181	54 743	169 896
2020***	116 611	310	70 452	187 373

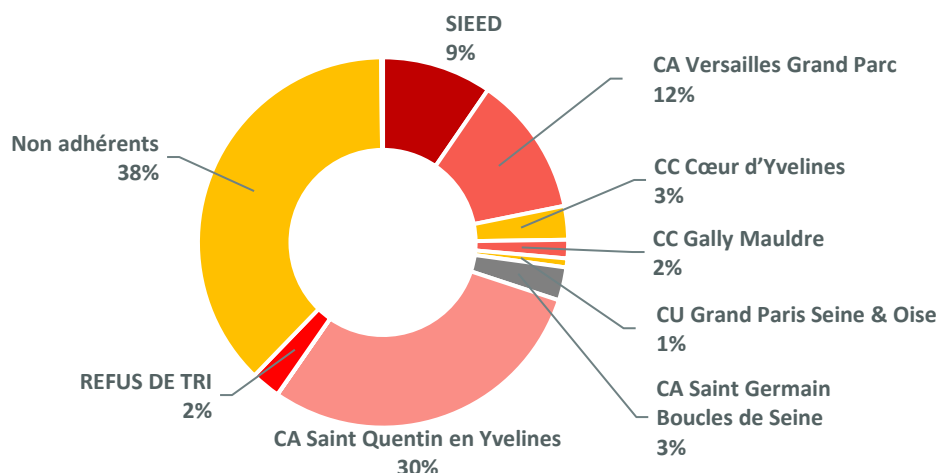


* Tonnages issus des collectivités adhérentes et des 4 collectivités de la CU GPS&O. Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilées, et tous les refus de tri.

** Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

*** L'épidémie de Covid-19 a impacté l'apport des déchets ménagers. 1773,7 T d'emballages ménagers ont été acheminés et valorisés par l'UVE du 19 mars et le 16 avril 2020.

Provenance des tonnages entrants



Les tarifs d'incinération au 1^{er} avril 2020

Collectivités adhérentes au SIDOMPE :

76,30 € HT / TONNE

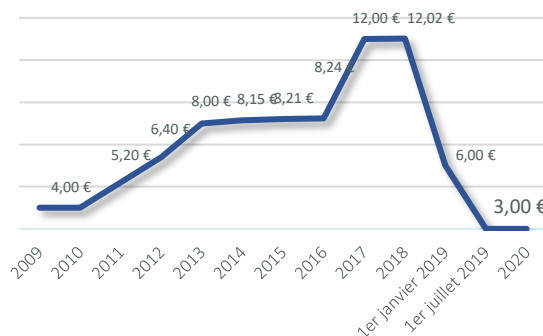
Entreprises privées, administrations, collectivités non-adhérentes et services divers :

80,50 € HT / TONNE

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, la TGAP est appliquée sur chaque tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés. Grâce aux travaux d'optimisation énergétique de l'UVE, la TGAP de 2019 a été divisée par 4.

La loi finances de 2019 prévoit une nouvelle augmentation de la TGAP en 2021 qui passera à 8,00 euros par tonne.



Valoriser les déchets résiduels

L'Unité de Valorisation Énergétique est une usine d'incinération où les ordures ménagères deviennent une ressource.

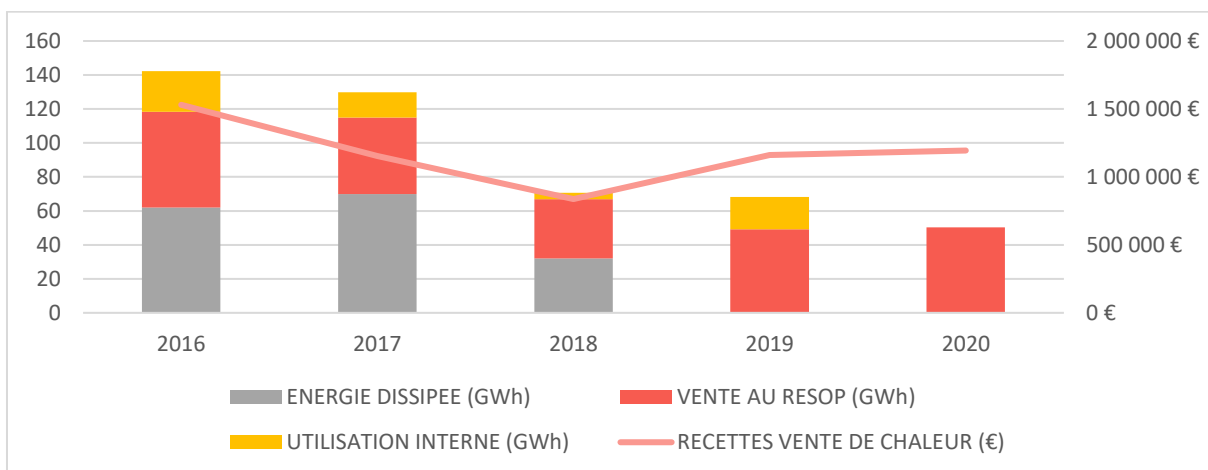
Produire du chauffage urbain

Grâce à un échangeur de chaleur, le réseau de vapeur de l'UVE chauffe le réseau de chaleur urbain du RESOP (ville de Plaisir), en fonction des besoins. Ses tuyaux d'eau à 120 °C circulent sous les rues pour alimenter en chauffage et en eau chaude de nombreux bâtiments de la ville de Plaisir (équivalents à 5500 logements), qui bénéficient ainsi d'un mode de chauffage écologique et économique depuis plus de 30 ans. Une partie de la chaleur est également utilisée en interne, dans l'usine.



PRODUCTION DE CHALEUR (GWh)	ENERGIE DISSIPÉE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	
2016	142	62	24	56
2017	130	70	15	45
2018*	71	32	4	35
2019*	107	0	58	49
2020*	114	0	64	50

VENTE AU RESOP (GWh)	Prix de vente moyen d'1 Mwh	RECETTES CHALEUR (€)
56,241	27,21 €	1 530 631,10 €
44,881	25,72 €	1 154 382,00 €
34,878	24,00 €	837 072,00 €
49,187	23,61 €	1 161 635,66 €
50,364	23,69 €	1 193 119,81 €



* Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

Générer de l'électricité



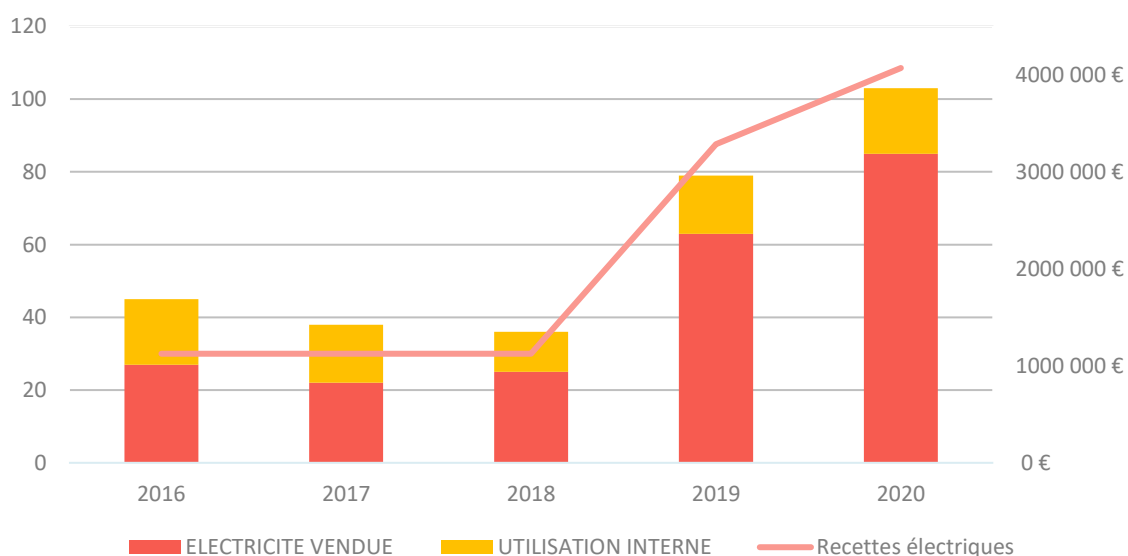
La chaleur dégagée par la combustion des déchets est transformée dans un turboalternateur pour produire 100 000 MWh/an d'électricité.

Grâce à cette grande production, l'UVE et le centre de tri sont totalement autonomes en énergie.

Le surplus est vendu à EDF, et les recettes annuelles 2020 sont de 4 071 022 €.

PRODUCTION D'ELECTRICITE (GWh)	ELECTRICITE VENDUE (GWh)	AUTOCONSOMMATION (GWh)	RECETTES ELECTRIQUES	
2016	45	27	18	1 125 000 €/an
2017	38	22	16	1 125 000 €/an
2018*	36	25	11	1 125 000 €/an
2019*	79	63	16	3 286 524 €/an
2020	103	85	18	4 071 022 €/an

PRODUCTION D'ELECTRICITE en GWh



* Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

Valoriser les matériaux issus de l'incinération

Tonnages des REFIOM et MACHEFERS

	MACHEFERS				REFIOM
	Résidus d'incinération récupérés en sortie de four				
	MACHEFERS	Dont ACIER	Dont ALUMINIUM	FERRAILLE	Résidus de l'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
2016	33 188,78 T	750,38 T	382,82 T	2 448,30 T	4 688,30 T
2017	30 298,04 T	302 T	295 T	2 898 T	4 308,79 T
2018	26 705,30 T	195 T	117 T	2 368 T	3 404,18 T
2019	27 515,12 T	323,74 T	261,18 T	3 165,74 T	5 720,50 T
2020	31 506,28 T	352,08 T	342,90 T	4 162,86 T	6 965,29 T

Valoriser les mâchefers



Les mâchefers sont les résidus d'incinération récupérés en sortie de four. Ils sont composés de verre, silice, alumine, calcaire, chaux, métaux ferreux et non-ferreux, sels, eau et composés organiques...
 Ils représentent 16,8 % du poids des ordures ménagères incinérées.

Ferraille	Mâchefers	Acier & Aluminium
4 162,86 T	31 506,28 T	Acier : 352,08 T Aluminium : 342,90 T
Après l'incinération la ferraille incinérée est isolée des mâchefers par un déferrailleur (tambour magnétique). La recette de 134 079,72 € est entièrement reversée aux collectivités.	Les mâchefers sont transférés sur une plateforme qui permet de les transformer en matériaux inertes après maturation.	L'acier et l'aluminium encore contenus dans les mâchefers sont transportés chez nos repreneurs pour être recyclés. Les recettes sont conservées par l'entreprise de valorisation des mâchefers, conformément aux clauses de son marché.
La ferraille est rachetée par la société ARCELOR.	Les mâchefers sont valorisés par VALOMAT.	L'acier est racheté par la société ARCELOR et l'aluminium par la société CORNEC.
Recyclage	Recyclage	Recyclage

Éliminer les REFIOM

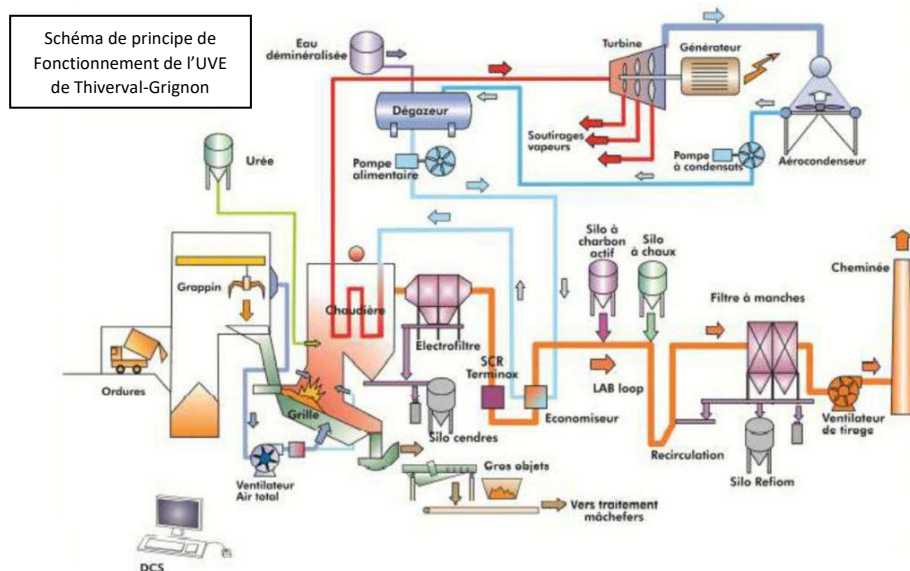


Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères sont constitués des résidus issus du dépoussiérage et du lavage des gaz (cendres, gâteaux de filtration, réactifs).
 Ils représentent 3,72 % du tonnage des ordures ménagères incinérées.
 Ils sont évacués par SUEZ et éliminés à l'ISDD de VILLEPARISIS (77).

Contrôler les rejets atmosphériques

L'année 2020 a marqué un tournant dans l'histoire de l'UVE, avec la fin des travaux d'optimisation.

Les fumées sont filtrées par un système catalytique (SCR) et c'est une petite quantité de vapeur d'eau qui est rejetée par la cheminée. Les nouvelles technologies mises en œuvre économisent l'eau et l'énergie et réduisent l'utilisation des réactifs. Elles garantissent une minimisation pérenne des rejets de polluants très en-deçà des seuils réglementaires à venir pour minimiser l'impact environnemental.



L'UVE est une **installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**, soumise à **autorisation préfectorale**. Les **réglementations européenne et française** imposent le respect de valeurs limites d'émission extrêmement strictes. La **DRIEE** contrôle très régulièrement toutes les analyses et l'incinérateur grâce à des visites régulières. En application du décret n°2012-189 du 7 février 2012, la dernière **Commission de Suivi de Site (CSS)** s'est réunie le 15 octobre 2020.

→ Contrôles continus lors du fonctionnement

Des mesures sont effectuées en continu lors du fonctionnement de l'UVE. Les paramètres de traitement sont modifiés si l'incinération n'est pas optimum. En cas de défaillance de la chaîne de mesure, le fonctionnement de la ligne est immédiatement stoppé.

→ Contrôles des rejets par un organisme tiers accrédité COFRAC

Des contrôles sont également commandités par l'exploitant, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

→ Contrôle des retombées atmosphériques



Depuis 2005, le Sidompe fait réaliser chaque année une campagne de mesures des retombées atmosphériques par un bureau d'étude spécialisé indépendant. 8 jauges Owen sont installées et les poussières qu'elles contiennent sont analysées pour déceler les métaux lourds, les dioxines et les furannes. Les prélèvements ont toujours montré que l'UVE n'avait pas d'impact significatif en termes de pollution sur son environnement proche.

LE CENTRE DE TRI



Le Sidompe se prépare pour l'extension des consignes de tri

Prévue par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages plastiques sera effective en 2022 sur le Sidompe.

Mis en service en 2008, le centre de tri de Thiverval-Grignon doit s'adapter pour trier 30 000 t de déchets de la collecte sélective et optimiser ses performances de recyclage.

Pour relever ce défi, le Sidompe a lancé en octobre 2020 un appel d'offre pour le « **Marché Public Global de Performances pour l'adaptation à l'extension des consignes de tri, l'exploitation et la maintenance du centre de tri de déchets ménagers recyclables de Thiverval-Grignon** ».

Ce nouveau marché intègre les travaux de modernisation des équipements pour s'adapter aux nouveaux types d'emballages comme les plastiques et les petits métaux, le renforcement de la sécurité, la protection incendie, l'amélioration des conditions de travail des agents, l'intégration du circuit de visites pédagogiques et prévoit des obligations de résultats pour les années d'exploitation à venir.

Pour accompagner ses collectivités, le Sidompe a également mandaté le bureau d'étude OPTAE dans l'établissement de leur dossier d'Appel à Candidature Extension des Consignes de Tri – phase 4 (AAC ECT). Si le Sidompe est lauréat les collectivités bénéficieront de l'évolution du soutien financier CITEO pour le recyclage des plastiques de 600€/T à 660€/T.



La capacité du centre tri



Capacité annuelle du centre de tri de 45 000 tonnes :
 - 27 000 tonnes de déchets recyclables secs
 - 15 000 tonnes de verre
 - 3 000 tonnes de déchets d'emballages non ménagers

Impact de la Covid-19

Pour des raisons sanitaires liées à l'épidémie de CORONAVIRUS, les emballages ménagers des bacs jaunes n'ont plus été traités sur le centre de tri entre le 19 mars et le 16 avril 2020.

Durant cette période, 1 774 tonnes de déchets ont été acheminées et valorisées vers l'Unité de Valorisation Énergétique de Thiverval-Grignon par incinération en produisant de l'électricité et du chauffage urbain. Le verre a été traité normalement durant cette période.

Les tonnages entrants au centre de tri

en tonnes	PAPIERS	EMBALLAGES	MULTIMATERIAUX	S/ TOTAL SANS LE VERRE	VERRE	TOTAL AVEC LE VERRE
2016	804,36	1 183,06	17 479,40	19 466,82	10 596,68	30 063,50
2017	593,72	738,66	18 026,35	19 358,73	10 697,85	30 056,58
2018	181,82	342,12	18 711,48	19 235,42	10 866,04	30 101,46
2019	-	-	19 593,50	19 593,50	11 142,30	30 735,80
2020	-	-	19 379,26	19 379,26	12 125,02	31 504,28

Le tonnage entrant de **31 504,28 tonnes** en 2020 a augmenté par rapport aux années précédentes grâce à un apport plus important de verre (+9%). Le flux de multi-matériaux reste stable. La baisse de 1% constatée correspond au 1 774 tonnes détournées du centre de tri durant la pandémie.

Toutes les collectivités sont collectées en bi-Flux (multi-matériaux en bac).

Les tarifs au 1^{er} avril 2020

	Multi-matériaux	Emballages en verre
Collectivités adhérentes au SIDOMPE	159 €	10 €
Collectivités non-adhérentes et services divers Entreprises privées, administrations	170 €	11 €

Les caractérisations

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2020, **115 caractérisations** ont été effectuées :

- **80 caractérisations** qui servent au SIDOMPE à effectuer la répartition des recettes entre EPCI en fonction de la performance de tri et à contrôler la qualité du gisement.
- **35 caractérisations supplémentaires** demandées par des collectivités, afin de pouvoir effectuer des études ponctuelles sur leur collecte sélective.

Pour information, il n'y a eu aucune caractérisation effectuée durant le 2^{ème} trimestre 2020, suite à la fermeture du centre de tri.

Les matériaux sortants du centre de tri

Sur les 31 504,28 tonnes réceptionnées au centre de tri, 26 569,14 tonnes de déchets ont été reprises par les entreprises de recyclages en 2020, et 4 801,08 tonnes de refus de tri ont été valorisées par incinération à l'UVE.

	REPRENEURS	2016	2017	2018	2019	2020
VERRE	VERALLIA – Rozet Saint-Albin (02), Saint-Romain-le-Puy (42) et Chalon-sur-Saône (71)	10 555,54	10 654,48	10 550,46	11 201,72	12 213,04
CARTONS	CDIF - Pierrefitte (93)	4 783,55	4 922,70	5 333,17	5 685,42	6 291,71
TETRA	REVIPAC – Essety Hondouville (27)	210,60	189,74	216,94	168,66	118,66
ALUMINIUM	CORNEC SA - Lagny-sur-Marne (77)	27,42	27,16	28,52	29,56	29,68
ACIER	ARCELOR MITTAL – Dunkerque (59)	480,14	441,58	417,32	461,65	471,33
PAPIERS	NORSKE SKOG - Golbey (88)	5 607,87	5 323,00	4 923,30	4 545,78	3 632,80
PET CLAIR	PAPREC - Limay (78)	1 018,18	997,23	984,78	1 020,52	1 053,46
PET FONCE	PAPREC - Limay (78)	352,50	325,06	357,52	348,16	334,02
PEHD	PAPREC - Limay (78)	492,64	421,50	530,68	503,78	433,68
GDM	GDE, 3VR	2 067,20	1 924,34	2 181,81	2 146,28	1 990,76
REFUS DE TRI	SIDOMPE – UVE Thiverval-Grignon (78)	3983,40	4 153,70	4 378,32	4 549,80	4 801,08
TOTAL*		29 579,05	29 380,49	29 902,82	30 661 33	31 370,22

*L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants, est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID, mais cette année est aussi la meilleure en réception de tonnages depuis l'ouverture du centre de tri du SIDOMPE, malgré l'incinération de 1 774 tonnes d'emballages durant la fermeture du centre de tri en mars et avril 2020.

Pour le **carton**, on observe chaque année une augmentation des apports de cartons recyclés (+600T en 2020), qui cette année a été accentuée par le changement du mode de consommation. Le TETRA a baissé de 50T.

Le **papier** recyclé baisse chaque année et en 2020, cela a été accentué par la crise sanitaire, avec 912T en moins.

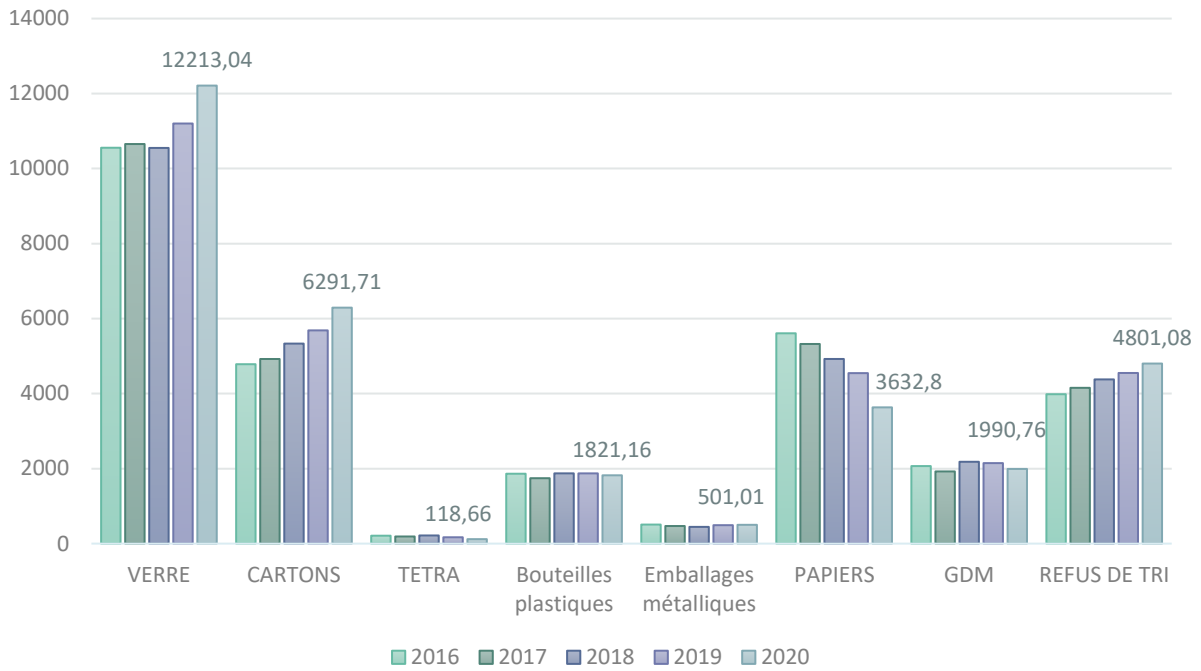
Le tonnage du **PET FONCE** et du **PET CLAIR** reste stable par rapport 2019, à contrario du PEHD qui a connu une baisse.

Les métaux ferreux recyclés sont restés stables.

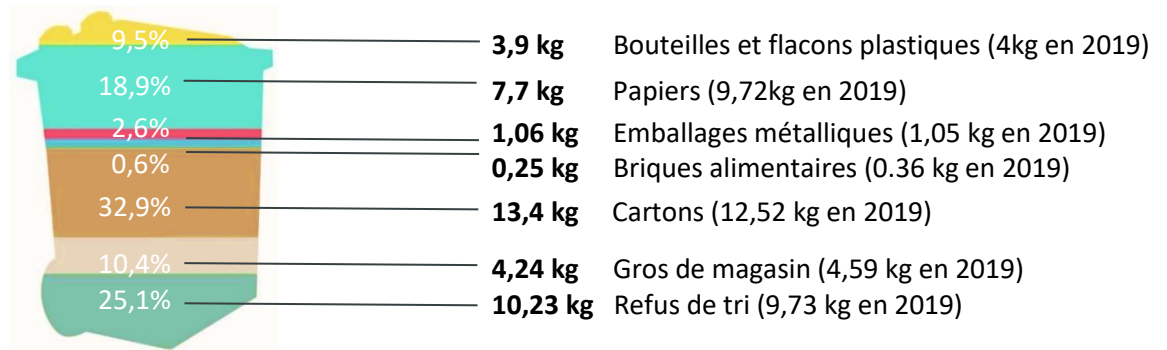
Pour les **gros de magasins (GDM)** qui concernent les papiers et les cartons non repris par nos repreneurs, car ils ne répondent pas à leurs critères de prescriptions techniques minimales, les tonnages recyclés 2020 ont légèrement diminué. Notre exploitant CNIM TG est chargé de leur revente, conformément aux dispositions prévues dans le marché d'exploitation du centre de tri signé en juillet 2008. Une partie de cette recette est versée au SIDOMPE qui la reverse en totalité aux collectivités.

Les refus de tri sont en constante augmentation depuis 2017. En effet, on constate que la qualité du tri est en baisse, notamment par l'apport de plastique autres que les bouteilles et les flacons, qui ne sont pas encore repris sur notre centre de tri, qui n'est pas encore passé en mode d'extension des consignes de tri tout plastique. (ECT)

Evolution des tonnes de matériaux sortants du centre de tri sur 5 ans



Composition moyenne d'une poubelle de tri d'un habitant du Sidompe : 40,78 kg en 2020



LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION

L'insertion professionnelle

Dans le cadre du marché public d'exploitation du centre tri, les élus du Sidompe ont choisi de s'engager dans une démarche en faveur de l'insertion professionnelle.

Une filiale dédiée, CNIM Insertion, a été créée à cet effet en 2008 par notre exploitant. Elle emploie et aide dans leurs démarches socio-professionnelles 33,5 ETP (Equivalent temps plein) pour l'année 2020 et est certifiée Référentiel Qualité AFAQ EI/ETI depuis 2013.

L'objectif est de fournir des revenus réguliers et de redonner une place dans la société à des personnes fragilisées socialement et en décrochage économique. Travailler dans le centre de tri est un tremplin vers la reprise d'un emploi durable dans d'autres entreprises ou vers la poursuite d'une formation qualifiante pour ces salariés en grande difficulté.

En 2020, 59 % des employés qui ont quitté le centre de tri ont retrouvé un emploi (10 personnes).

En 2020, 64 salariés en insertion ont travaillé au centre de tri, dont 30 recrutés au cours de l'année :

- 31 % de femmes,
- 17 % de séniors,
- 39 % de Demandeurs d'Emploi longue durée,
- 8 % de travailleurs handicapés,
- 22 % issus de « Quartier Prioritaire de la Ville ».

Les visites pédagogiques



En janvier, le Sidompe a ouvert un second espace pédagogique. L'exposition initiale dédiée au tri et au recyclage, ouverte en 2014, est maintenant complétée par un nouveau circuit qui vous mène jusque dans l'Unité de Valorisation Energétique pour une visite complète de 2h30.

Réservation en ligne
www.sidompe.fr

Malgré la forte demande, les visites ont dû être interrompues le 16 mars 2020 pour contribuer à endiguer la propagation de l'épidémie de Coronavirus et préserver la santé des salariés de nos usines.

Du 01/01/2020 au 16/03/2020, 2 026 personnes ont découvert le nouveau parcours lors de 67 visites.

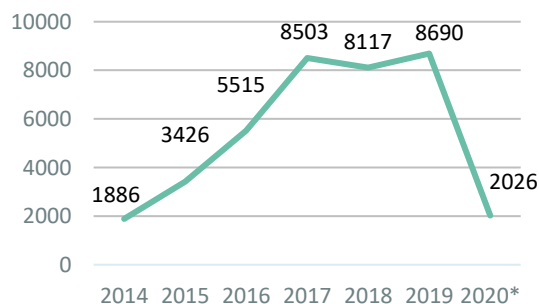
34 transports en car ont été pris en charge.

Le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour ses collectivités (sous conditions). Les visites sont animées par notre exploitant, CNIM TG.

Des objets en matériaux recyclés sont offerts à tous les visiteurs habitant sur le territoire.

Une nouvelle plaquette, basée sur la communication engageante, est distribuée aux visiteurs depuis février 2020.

Nombre de visiteurs



*Baisse de fréquentation due à la fermeture des visites à partir du 16/03/2020 en raison de l'épidémie de Covid-19.

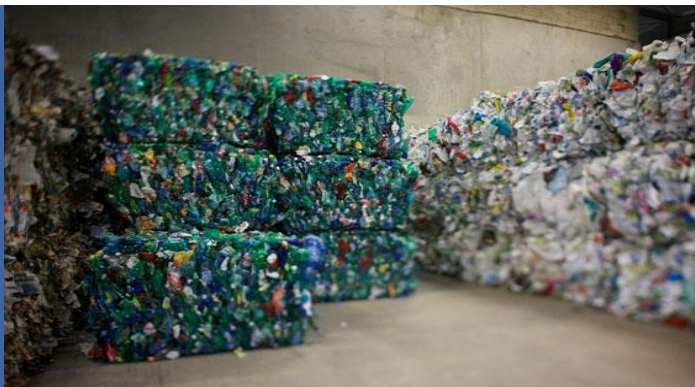
LES SOUTIENS FINANCIERS

Au Sidompe, une partie des soutiens financiers des Eco-Organismes, et la totalité des recettes liées à la vente de leurs matériaux sont restitués aux collectivités.

La vente des matériaux recyclables

La reprise des matériaux représente une recette de 1 292 817,62 € en 2020.

Ces sommes perçues ont été intégralement reversées aux collectivités.



Evolution des prix de reprise entre les différents matériaux :

Centre de tri	2016	2017	2018	2019	2020
Verre	246 049,64	250 380,28	252 894,53	273 097,94	233 034,04
Cartons	513 347,20	577 935,31	294 899,78	190 932,63	261 723,75
TETRA			1 518,58	1 180,62	1 186,60
Acier*	119 034,58	171 576,65	185 840,02	148 783,51	184 619,92
Aluminium	17 780,62	22 239,21	21 538,25	16 331,52	17 401,81
Plastique	432 755,82	256 402,37	487 584,06	475 562,02	332 150,32
Papiers	565 671,54	551 256,99	440 021,97	411 093,23	222 596,48
GDM	145 837,44	144 532,62	47 445,80	28 490,13	40 104,70
Total (en €)	2 040 476,84	1 974 323,43	1 731 742,99	1 545 471,60	1 292 817,62

* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

L'année 2020 a été moins compliquée que l'année précédente, malgré la crise sanitaire. Nous avons constaté un impact modéré sur les exutoires, dû notamment au manque de matière première en France, et l'impossibilité d'en importer, ce qui a permis de recycler les matériaux issus des centres de tri.

Le carton a connu une situation très contrastée durant l'année, son prix de reprise moyen est passé de 1,50€/T au T1 2020 à 67€/T au T4 2020, avec une fluctuation du prix de rachat de 0,08€/T en février 2020 à 81,58€/T en décembre 2020. La tendance a été identique pour les gros de magasin.

Pour le plastique, les prix ont chuté au cours du second semestre, pour se maintenir sur la base des prix plancher.

Les prix de l'acier ont connus une légère augmentation.

Le prix de reprise du papier est resté stable au prix plancher du contrat, la baisse des recettes est donc due à la diminution du tonnage recyclé de presque 1 000T.

Le prix de reprise du verre a chuté de 24,38€/T à 13,21€/T au cours du 3^{ème} trimestre 2020, alors que le contrat prévoyait un prix fixe sur l'année. Cette situation est due à une collecte du verre en hausse de 3% par rapport à 2019 au niveau national, et à contrario une production en baisse suite à l'arrêt des exportations pour la vente de vins français et du champagne, ce qui a engendré des coûts supplémentaires de stockage. Ce prix sera ensuite actualisé trimestriellement durant l'année 2021.

Les soutiens CITEO



Les soutiens du papier

Le soutien CITEO-PAPIERS est versé pour soutenir le recyclage des papiers (papiers de bureau, papiers issus de la collecte sélective, GDM). Ce contrat au titre de la filière des papiers graphique est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018.

Pour les tonnages de l'année 2018 (soutien 2019), le SIDOMPE a déclaré 4 923,35T de papiers issus de la collecte sélective et 2 181,85T de Gros de Magasins.

Le montant du soutien versé par CITEO a été de **319 999,53€**, intégralement reversé aux EPCI selon leur performance de tri.

Pour information :

- Soutien année 2018 (tonnage 2017) : 325 607,84€ (papiers issus de la collecte sélective : 5 323,07T et GDM : 1 924,34T)

- Soutien année 2017 (tonnage 2016) : 272 164 ,74€ (papiers issus de la collecte sélective : 5 607,87T, GDM : 2067,20T et papiers de bureaux pour une collectivité de CA SQY : 110,557T).

Les soutiens des emballages recyclables

Le nouveau contrat CITEO – CAP 2022 Barème F est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018. La délibération du 13 décembre 2017 valide la répartition des soutiens reversés aux collectivités et ceux conservés par le SIDOMPE.

CITEO a établi le liquidatif 2019, d'un montant total de **3 339 068,53€**, qui reprend l'ensemble des soutiens versés au SIDOMPE.

Pour mémoire les montants des liquidatifs précédents étaient :

- liquidatif 2018 : 3 339 068,53€

- liquidatif 2017 : 3 223 963,01€

- liquidatif 2016 : 3 314 702,51€

- liquidatif 2015 : 3 286 332,74€

- liquidatif 2014 : 3 307 130,50€

Les principales données du liquidatif 2019 sont les suivantes :

A/ SOUTIEN AU SERVICE DE LA COLLECTE SELECTIVE (SCS) :

Ce soutien a pour objet la valorisation des résultats de recyclage des matériaux issus de collecte sélective, il comprend un soutien de base par tonnes soutenues, auquel s'ajoute un soutien à la performance de recyclage. Le montant est de **2 066 442,72€**, qui est intégralement reversé aux collectivités.

B/ SOUTIEN A L'ACTION DE SENSIBILISATION AUPRES DES CITOYENS (SAS) :

Ce soutien a pour objet de donner aux collectivités les moyens d'agir pour la sensibilisation des habitants au geste de tri en améliorant et consolidant la participation des habitants au dispositif.

Le montant est de **129 738,75€** intégralement reversé aux collectivités et réparti de la façon suivante:

- **Soutien par l'action (SADT) pour les Ambassadeurs du tri : 60 000€ pour 15 ambassadeurs du tri (ADT).**

Avec le nouveau barème F, CITEO soutient les ambassadeurs du tri dans la limite de 1 ADT pour 12 000 habitants, Cet agent doit effectuer des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri des déchets ménagers, pour un minimum de 43 jours par an. Ce soutien est à présent de 4 000€ par ambassadeur et n'est

plus calculé sur les performances de tri des collectivités. Il est reversé aux collectivités en fonction du nombre d'ambassadeurs soutenus par EPCI.

- Année 2018 → 60 000,00€ pour 15 ambassadeurs du tri
- Année 2017 → 136 443,66€ pour 47 ambassadeurs du tri

- Sensibilisation par la communication (SCOM) : 69 738,75€.

Le soutien est désormais de 0,15cts par habitant, et est reversé aux EPCI selon le nombre d'habitants mentionné au contrat (464 925 habitants pour l'année 2019).

- Année 2018 → 69 460,20€ (463 068 habitants)
- Année 2017 → 47 491,96€ (auparavant le soutien était de 2,48€/tonne recyclée de collecte sélective)

C/ SOUTIEN AU RECYCLAGE DES MATERIAUX RECUPERES HORS COLLECTE SELECTIVE (SRM) :

Il est d'un montant de **37 607,67€** et correspond aux soutiens de 2029,05T d'acier issu de mâchefers et 176,79T d'aluminium issu de mâchefers. Ce soutien est reversé en intégralité aux EPCI.

D/ SOUTIEN AUTRES FORMES DE VALORISATIONS (SAV) :

- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les OM résiduelles (SVE OMR) : 485 453,19€

- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri (SVE Refus) : 44 363,70€

Ces deux soutiens sont conservés par le SIDOMPE.

E/ SOUTIEN DE TRANSITION ET CONTRAT D'OBJECTIF :

Depuis le nouveau barème F, le soutien à la transition compense intégralement la différence de recette entre le soutien de l'année N et celui global de l'année 2016 qui sert de référence soit 3 339 068,53€.

Pour l'année 2019 le soutien à la transition est de **495 460,69€**.

Celui-ci est obtenu si les 3 objectifs sont atteints, selon 3 critères :

- Maintien des performances de recyclage par matériau au moins au niveau de celles relevées en 2016 (Critère 1).
- Recherche de moyens d'améliorer les performances environnementales et technico-économiques de la collecte et du tri (Critère 2).
- Fournir un échéancier prévisionnel de mise en œuvre des moyens permettant que l'extension des consignes de tri soit opérationnelle avant fin 2022 (Critère 3).

Pour mémoire, le montant de ce soutien à la transition est dorénavant conservé par le SIDOMPE conformément à la délibération de répartition des soutiens, pour financer les transports des visites du centre de tri, approvisionner et financer les travaux du centre de tri pour le passage à l'extension des consignes de tri....

F/ OPTION - SOUTIEN A LA CONNAISSANCE DES COUTS (SCC) :

- Ce soutien optionnel a pour objet d'améliorer la connaissance des coûts afin que la collectivité puisse mesurer l'efficacité de son dispositif de collecte sélective et optimiser les moyens mis en place. Le soutien pour l'année 2019 est de **80 001,81€**, reversé intégralement aux EPCI.

G/ EVOLUTION DES SOUTIENS GLOBAUX :

- Année 2019 → **7,18€/hab. (population SIDOMPE : 464 925 habitants)**
- Année 2018 → 7,21€/hab. (population SIDOMPE : 463 068 habitants)
- Année 2017 → 7,03€/hab. (population SIDOMPE : 459 358 habitants)

Les soutiens 2019 du contrat CITEO-EMBALLAGES ont été répartis de la façon suivante :

- Soutiens reversés aux collectivités : **2 305 790,95€**
- Soutiens conservés par le SIDOMPE : **1 033 277,58€**

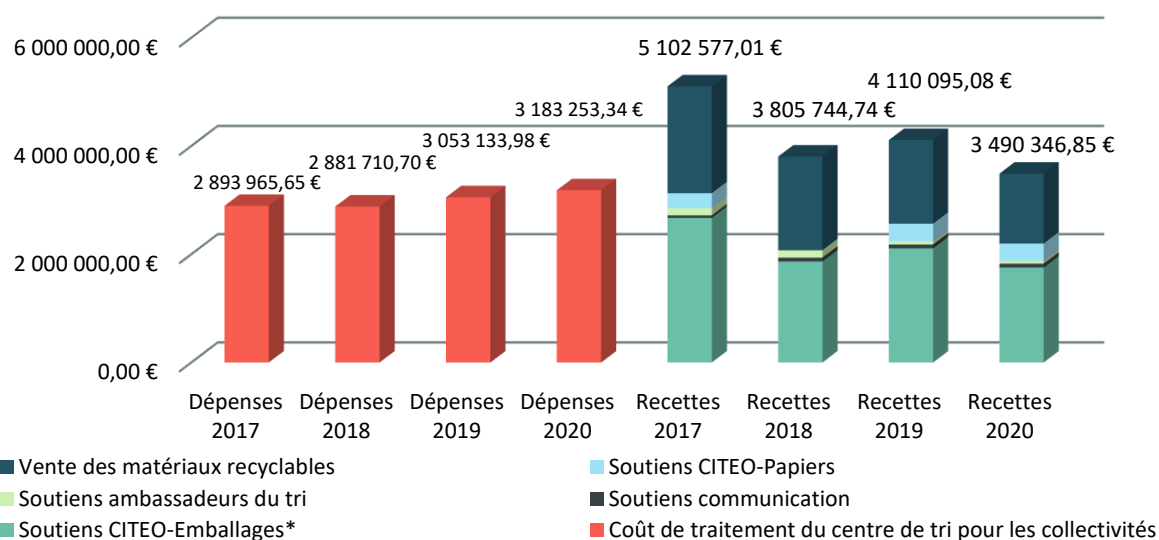
Les bénéfices financiers

En 2020, les collectivités du Sidompe ont perçu 3 490 346,85 € de recettes, pour une dépense de traitement des emballages ménagers de 3 183 253,34 €. Pour information, CITEO n'a pas versé l'acompte du 3^{ème} trimestre 2020, cela sera régularisé au cours du 1^{er} trimestre 2021.

	2020		
	30 736 tonnes emballages 469 317 habitants		
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
Coût du tri pour les collectivités	3 183 253,34 €	103,57 €	6,78 €
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
Soutiens CITEO-Emballages *	1 755 790,95 €	57,12 €	3,74 €
Soutiens communication (n-1)	69 738,75 €	2,27 €	0,15 €
Soutiens ambassadeurs du tri (n-1)	52 000,00 €	1,69 €	0,11 €
Soutiens CITEO-Papiers 2019 (tonnage 2018)	319 999,53€	10,41€	0,68 €
Vente des matériaux recyclables (n)	1 292 817,62 €	42,06 €	2,75 €
Recettes du tri reversées aux collectivités	3 490 346,85 €	113,55 €	7,44 €

	2020		
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
LE TRAITEMENT DU TRI SELECTIF RAPPORTE AUX COLLECTIVITES :	307 093,51€	9,99 €	0,65 €

* Emballages : versements acomptes 2020 (n) : 1 100 000€, et liquidatif 2019 (n-1) : 655 790,95€



Les soutiens du mobilier



Eco-Mobilier est l'Eco-organisme des Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA).

Grâce au contrat signé par le Sidompe, ses collectivités adhérentes bénéficient de :

- ▶ 13 bennes Eco-Mobilier sur leurs déchèteries (coûts de fonctionnement évités estimés à environ 562 185,15€* en 2019 par Eco-Mobilier).
La nouvelle déchèterie ouverte à Buc par la CA Versailles Grand Parc a été équipée d'une benne Eco-Mobilier pour les Déchets d'équipements d'ameublement (DEA).
- ▶ des soutiens financiers sur les meubles déposés dans les bennes Eco-Mobilier et sur les meubles mélangés dans les encombrants ou dans les bennes des 3 déchèteries non équipées.
- ▶ de soutien à la communication.

Evolution des soutiens Eco-Mobilier

	2015 Versés en 2016	2016 Versés en 2017	2017 Versés en 2018	2018 Versés en 2019	2019 Versés en 2020
DEA collectés en mélange (encombrants en porte-à-porte, bennes TV, Bois et Ferrailles des déchèteries)					
Tonnages de DEA estimés en déchèteries	2 365,81 T	2 352,99 T	997,99 T	388,67 T	432,14 T
Tonnages de DEA estimés PAP	4 699,55 T	5 044,62 T	4 943,47 T	5 757,10 T	5 503,13 T
DEA collectés en benne Eco-mobilier					
Tonnages de DEA séparés	440,34 T	1 022,49 T	1 813,80 T	2 538,7 T	2 884,48 T
COMMUNICATION					
Soutiens communication	2 364 €	8 145,75 €	5 065 €	9 134,10 €**	10 814,31 €**
TOTAL					
Tonnages de DEA collectés	7 505,70 T	8 420,10 T	7 755,26 T	8 684,47 T	8 819,75 T
Soutiens financiers versés par Eco-Mobilier	207 213,28 €	218 177,33 €	221 691,59 €	177 169,45 €	187 998,08 €

* Coût calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation.

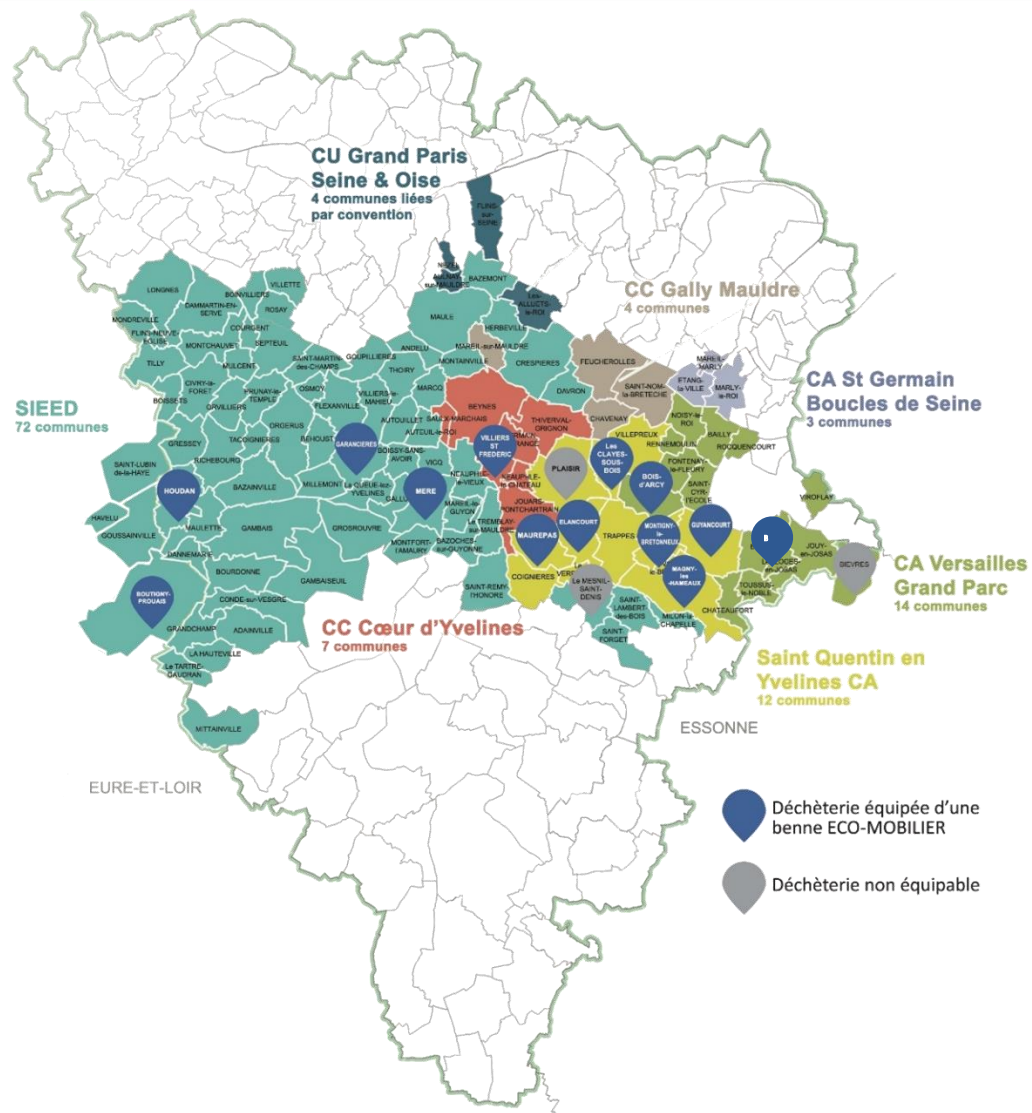
** Le Sidompe a bénéficié de 4 403,35 € en 2018 et 7 734 € en 2019 pour la communication réalisée lors des visites et auprès des élus.

Caractéristiques du contrat 2019 - 2023

Eco-Mobilier prend en charge les coûts de la collecte séparée et participe aux coûts de la collecte non séparée sur la base d'un barème national. Les soutiens sont répartis comme suit :

- Soutien forfaitaire pour les déchèteries avec collecte séparée des DEA (2 500 € / an) ;
- Soutien forfaitaire pour les déchèteries avec collecte non-séparée des DEA (1 250 € / an) ;
- Soutiens variables relatifs à la collecte non séparée, proportionnels à la quantité de DEA estimée dans les encombrants et en déchèterie (bennes bois, ferraille et tout-venant) (montant variable en fonction de la provenance et du mode de traitement) ;
- Soutien information et communication : 0,05€ / habitant pour la collecte non séparée et 0,10€ / habitant pour la collecte séparée.
- Soutiens variables relatifs à la collecte séparée des DEA proportionnels à la quantité de DEA (20 €/tonne DEA collectée) ; A partir du 1^{er} janvier 2021, ce montant dépendra du remplissage des bennes DEA afin d'encourager les collectivités à optimiser le chargement des meubles dans leurs bennes dédiées. L'objectif est de dépasser un chargement de 2,3 tonnes de DEA par benne.

Répartition des bennes Eco-Mobilier sur le territoire du Sidompe



13 bennes Eco-Mobilier sont installées sur les déchèteries du territoire

2014

- Bois d'Arcy (CA Versailles Grand Parc)
- Méré (SIEED)
- Elancourt (Saint Quentin en Yvelines CA)

2016

- Villiers-Saint-Frédéric (CC Cœur d'Yvelines)
- Montigny-le-Bretonneux (SQY CA)

2017

- Guyancourt (SQY CA)
- Magny-les-Hameaux (SQY CA)
- Maurepas (SQY CA)
- Houdan (SIEED)
- Les Clayes-sous-Bois (SQY CA)
- Garancières (SIEED)
- Boutigny-Prouais (SIEED)

2020

- Buc (CA VGP)

3 déchèteries ne peuvent pas être équipées : **Bièvres** (CA VGP), **Le Mesnil-Saint-Denis** (SIEED) et **Plaisir** (SQY CA).

LES ELEMENTS FINANCIERS

Le compte administratif 2020

Le Compte Administratif 2020 présente au 31 décembre 2020 un excédent de fonctionnement de **8 055 605,55 €** et un déficit d'investissement de **3 800 521,85 €** soit un résultat excédentaire global de **4 255 083,70 €** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement de **3 462 465,00 €** est ramené à **792 618,70 €**.

Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

		Chapitre		Réalisations	
FONCTIONNEMENT	F D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 389 792,92 €	
	F D	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	201 155,58 €	
	F D	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 925,81 €	
	F D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 627,39 €	
	F D	66	CHARGES FINANCIERES	653 448,16 €	
	F D	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 075 790,48 €	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				15 385 740,34 €
	F R	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 330,77 €	
	F R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	20 412 013,28 €	
	F R	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 022 902,06 €	
F R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 053,74 €		
F R	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	46,04 €		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				23 441 345,89 €	
RESULTAT DE CLOTURE				8 055 605,55 €	
INVESTISSEMENT	I D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 696 247,95 €	
	I D	905	EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	86 659,40 €	
	I D	914	TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CVD / UVE	2 025 445,82 €	
	I D	915	TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI	21 000,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				7 829 353,17 €
	I R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 925,81 €	
	I R	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 569 253,51 €	
	I R	915	TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI	17 451,00 €	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				6 596 630,32 €
	<i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>				<i>-1 232 722,85€</i>
<i>Déficit N-1 reporté en investissement (001)</i>				<i>-2 567 799,00 €</i>	
RESULTAT DE CLOTURE				-3 800 521,85 €	
RESULTAT DE CLOTURE		EXCEDENT GLOBAL		4 255 083,70 €	
		RESTES A REALISER		3 462 465,00 €	
		SOLDE DISPONIBLE		792 618,70 €	

CONCLUSIONS

Les performances de recyclage

Performances soutenues par CITEO

Performances de recyclage des emballages ménagers d'un habitant du Sidompe transmises par CITEO **ne prenant pas en compte les papiers, ni les gros de magasin** (en kilo par an) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL (kg /hab /an)	35,81	36,54	35,89	37,34	37,72	38,23	39,36	39,14	39,78	38,55

Base population CITEO 2014 à 2016 : 455 330 habitants

Base population CITEO 2017 : 459 358 habitants

Base population CITEO 2018 : 463 068 habitants

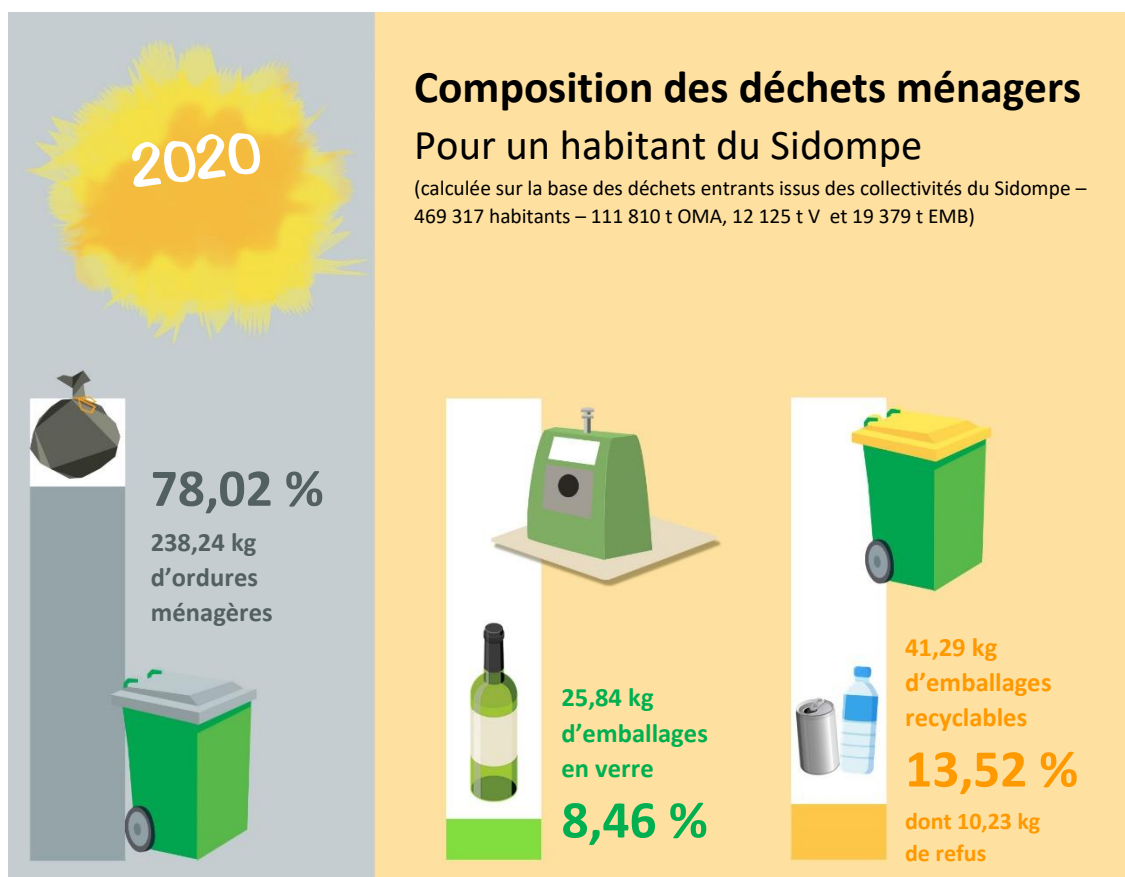
Base population CITEO 2019 : 464 925 habitants

Soit une performance pour l'année 2019 au SIDOMPE de 38,55 kg/hab répartie en :

- 14,46 kg/hab emballages légers
- 24,09 kg/hab emballages verre

La performance nationale de recyclage pour l'année 2019 est de 51 kg/hab d'emballages ménagers par habitant dont 18,6 kg d'emballages légers et 32,4 kg d'emballages en verre.

Performances réelles du SIDOMPE



Les bénéfices environnementaux du recyclage

Votre tri a permis d'économiser l'équivalent en CO₂ correspondant à environ 2 286 tours de la Terre en voiture ! C'est 585 tours de plus que l'année dernière ! Bravo !

Votre tri de 12 213,04 T d'emballages en verre



Votre tri de 10 043,17 T de Papiers, Cartons et Tétra



Votre tri de 29,68 T d'aluminium



Bénéfices environnementaux

Une économie en CO₂ de 5 094 409 kg
 Soit un parcours en voiture de 45 896 454 km
 Une économie d'énergie de 50 903 784 Mégajoules
 Soit une consommation énergétique équivalente à 7 831 708 jours de Télévision

Une économie d'énergie de 136 701 Mégajoules
 Soit une consommation énergétique équivalente à 21 004 jours de Télévision

Une économie en CO₂ de 228 536 kg
 Soit un parcours en voiture de 2 058 842 km
 Une économie d'énergie de 3 916 632 Mégajoules
 Soit une consommation énergétique équivalente à 602 563 jours de Télévision

Fabrication de nouveaux produits

27 137 286 bouteilles de 75 cl

912 733 rouleaux de papier toilette et
 44 718 121 boîtes à chaussures

8696 cadres de vélo de course ou
 17 392 cadres de trottinette

Votre tri de 471,33 T d'acier



Votre tri de 1 387,48 T de plastique PET



Votre tri de 433,68 T de plastique PEHD



Bénéfices environnementaux

Une économie en CO₂ de 694 740 kg
 Soit un parcours en voiture de 6 259 734 km
 Une économie d'énergie de 3 848 881 Mégajoules
 Soit une consommation énergétique équivalente à 591 990 jours de Télévision

Une économie en CO₂ de 3 220 341 kg
 Soit un parcours en voiture de 29 008 044 km
 Une économie d'énergie de 37 201 114 Mégajoules
 Soit une consommation énergétique équivalente à 5 723 355 jours de Télévision

Une économie en CO₂ de 910 728 kg
 Soit un parcours en voiture de 8 206 527 km
 Une économie d'énergie de 12 615 751 Mégajoules
 Soit une consommation énergétique équivalente à 1 940 718 jours de Télévision

Fabrication de nouveaux produits

6 157 lave-vaisselles ou
 6 599 m de rail de train

721 490 couettes ou
 8 048 771 ours en peluche

496 997 arrosoirs ou
 2 153 221 bidons de lubrifiants

LEXIQUE

ADT Ambassadeur du tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.

AMO Assistant à maîtrise d'ouvrage

BOAMP Bulletin officiel d'annonces des marchés publics

BOUES Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides

CA Communauté d'agglomération

CAO Commission d'appel d'offres

CAP Contrat pour l'action et la performance (CITEO – Barème F)

CC Communauté de communes

CGCT Code Général des Collectivités Territoriales

CREM Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)

CS Comité Syndical

CSS Commission de suivi de site

CT Centre de tri

CTMU Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (Contrat Eco-Mobilier 2019-2023)

CU Communauté urbaine

CVD Centre de Valorisation des Déchets ménagers

DEA Déchets d'Equipements d'Ameublement

DGS Directrice Générale des Services

DMA Déchets Ménagers et Assimilés

DOB Débat d'Orienta-tion Budgétaire

DR Déchets recyclables

DRIEE Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

ECT Extension des Consignes de Tri

ELA / TETRA Emballages Liquides Alimentaires

EMR Emballages Ménagers Recyclables

EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP Equivalent Temps Plein

FIBREUX Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin

FMA Fond Mouvant Alternatif (type de camion)

GATEAUX DE FILTRATION Résidus et particules solides retenus à l'occasion d'opérations de filtration

GDM Gros de Magasin. C'est un ensemble de cartons et de papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie cartons ou papiers.

GPS&O Grand Paris Seine et Oise

GTA Groupe Turbo-Alternateur

IDF Ile de France

ISDD Installation de Stockage de Déchets Dangereux

JOUE Journal Officiel de l'Union Européenne

JRM Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)

LTECV Loi de transition énergétique pour la croissance verte

MJ MégaJoule

MPGP Marché Public Global de Performance

NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)

NOx Oxydes d'azote

OE objets encombrants

OM Ordures Ménagères / **OMR** Ordures Ménagères Résiduelles

PAP Porte A Porte

PAV Point d'Apport Volontaire

PEHD Polyéthylène Haute Densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)

PET Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)

REFIOM Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

REP Responsabilité Elargie du Producteur

RESOP Réseau Ouest Parisien

RGPD Règlement Général sur la Protection des Données

ROB Rapport d'Orienta-tion Budgétaire

SADT Soutien par l'action pour les Ambassadeurs Du Tri

SAS Soutien à l'action de sensibilisation Au-près des Citoyens

SCC Soutien à la Connaissance des Coûts

SCOM Sensibilisation par la Communication

SCS Soutien au service de la Collecte Sélective

SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIDOMPE Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie

SIEED Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines

SPS Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)

SQY CA Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération

SRM Soutien au Recyclage des Matériaux récupérés hors collecte sélective

STEP Station d'Épuration

SVE Soutien à la Valorisation Energétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri

SVE OMR Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles

TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TETRA / ELA Emballages Liquides Alimentaires

TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TV Tout Venant

UVE Unité de Valorisation Energétique

VALORISATION ENERGETIQUE Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)

VALORISATION MATIERE Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage

ANNEXE 1 - LISTE DES COMMUNES

Adhérents :

Le SIEED

1 Syndicat Intercommunal de collecte des déchets

Adainville, Andelu, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazemont, Bazoche-Sur-Guyonne, Béhoust, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Davron, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Galluis, Gambais, Gambaiseul, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Havelu, Herbeville, Houdan, La Hauteville, Le Mesnil-Saint-Denis, La Queue-lez-Yvelines, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Boissets, Longnes, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maule, Maulette, Meré, Millemont, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villette, Villiers-le-Mahieu.

C.A. de Versailles Grand Parc

Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Le Chesnay-Rocquencourt (partie Rocquencourt uniquement), Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay.

C. A. Saint Germain Boucles de Seine

Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi.

Saint Quentin en Yvelines C. A.

Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-Sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

C.C. Cœur d'Yvelines

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric.

C.C. Gally Mauldre

Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-la-Bretèche.

Convention :

C.U. Grand Paris Seine et Oise

1 Communauté Urbaine

Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine, Les Alluets-le-Roi, Nezel.



SIDOMPE

Z.A. du Pont Cailloux – 4 route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
Tél. 01 30 81 03 91 - Fax. 01 34 81 29 79
SYNDICAT MIXTE
e-mail : info@sidompe.fr